

Muséum d'Histoire Naturelle - Demande de subvention au Ministère délégué à la recherche et aux nouvelles technologies

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Depuis 10 ans, le Muséum d'histoire naturelle affirme son principal objectif qui est d'illustrer et commenter la biodiversité, nouveau concept universellement reconnu qui, à la diversité des espèces, allie la diversité des écosystèmes et la diversité génétique, notion plus récente. Ces trois niveaux d'organisation étroitement liés entre eux constituent le fondement culturel et scientifique qui oriente les conservateurs dans leurs trois grandes missions : la conservation, la présentation et la recherche.

Le Muséum de Besançon propose progressivement de nouveaux modes d'approche des collections par le biais de l'informatique et de nouveaux systèmes audiovisuels (site web, informatisation des collections...). Nous savons par expérience que l'approche du public est surtout efficace à travers l'animation scientifique (animations pédagogiques, visites guidées) mais ces formes classiques semblent en appeler de nouvelles que nous cherchons à mettre en place dans la mesure du possible.

Le Muséum d'histoire naturelle envisage la mise en place d'animations en collaboration avec des partenaires extérieurs en utilisant les nouvelles technologies de transmission audiovisuelles (visioconférence), animations pour tout public et sans limite du nombre (à l'aide de moyens audio performants).

Le budget prévisionnel de ces animations s'établit comme suit :

Charges	Montant	Produits	Montant
Charges spécifiques à l'action		1. Ressources propres	12 000 €
Achats		2. Subventions demandées État : DRRT de Franche-Comté	8 000 €
Habillement (tenue d'animation avec impressions)	1 000 €		
Prestations de services			
Maquettes zoologiques pour animation	900 €		
Charges de personnel - Salaires et charges	17 000 €		
Frais généraux	100 €		
Coût total du projet	20 000 €	Total des recettes	20 000 €

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver ce projet et son plan de financement,

- autoriser M. le Maire à solliciter une subvention de 8 000 € auprès de la Direction Régionale à la Recherche et à la Technologie de Franche-Comté et dès réception de l'arrêté attributif, à en inscrire le montant au budget de l'exercice courant par décision modificative en recettes au chapitre 74.322.74718.54020 et en dépenses fonctionnement 012.322.64131.20400 pour un montant de 6 000 € et en 011.322.6068.54020 pour un montant de 2000 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 5 juillet 2004.

24 juin 2004